

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1259
CONCERNANT L'APPLICATION
DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 août 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1259 remplaçant le règlement N° 2019-1060 concernant l'application du programme Rénovation Québec (PRQ).

Le règlement N° 2023-1259 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 28 août 2023.

Le règlement N° 2023-1259 entre en vigueur le 22 novembre 2023, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour du mois de novembre 2023
et publié le 22 novembre 2023



Angèle Tousignant, greffière